

VIII. *Parme.* Mr. le Maréchal de Villars, accompagné du Marquis de Coigni & de quelques autres Officiers Généraux François, est venu de Milan en cette Ville faire sa cour à l'Infant-Duc, & assister à un grand Conseil, qui a dû s'y tenir sur la fin de Janvier entre les Généraux des deux Nations Française & Espagnole, au sujet de l'expédition projetée contre le Royaume de Naples.

Son Altesse Royale l'Infant-Duc s'étant déclarée majeure à 14. ans, comme nous l'avons dit dans nos dernières mémoires, a rendu d'abord après, une Ordonnance à cette occasion, qui porte, qu'à l'avenir les Ducs de Parme seront majeurs à cet âge; Elle a remercié aussi la Duchesse Douairière de Parme son ayeule de sa bonne administration pendant la Régence, & envoyé un Seigneur de sa Cour à Florence pour faire part de sa majorité au Grand Duc son Tuteur, & pour le remercier des soins qu'il s'est donnés pour ses intérêts. Un Ecrit paroît en cette Ville & dans plusieurs autres de l'Italie tendant à prouver que ce Prince ne dépend point de l'Empereur, & par conséquent qu'il n'est pas obligé d'en recevoir l'investiture pour ses Etats. *Quid non rixæ patrat.*

Peu après le départ du Marechal de Villars de Milan, le Roi de Sardaigne en partit aussi pour retourner à Turin, d'où il ne doit revenir que sur la fin du mois de Mars. On avoit publié un Edicte dans cette dernière Ville, avant le départ de S. M. par lequel il est enjoint à tous les Seigneurs Milanois & autres qui sont absens de revenir dans le Duché, sous peine de confiscation de leurs Biens.

IX. *Rome.* Cette Cour ne nous présente que des faits communs, tels que ceux que nous allons rapporter, ses résolutions sur les affaires présentes d'Italie, dans lesquelles elle affecte de ne point entrer à cause du parti de la neutralité qu'elle a pris, n'é-